

## Prix de l'innovation Club finances-Afigese (1/5) Quand un inventaire valorise les composants des routes

Rhône 470 000 hab.

**Les amortissements des couches de roulement vont s'inscrire dans les dépenses de fonctionnement grâce à un inventaire original.**

**E**n 2021, lorsque la direction des finances et celle des infrastructures et mobilité du département du Rhône lancent l'évaluation fiabilisée du patrimoine routier, elles ne se doutent pas qu'elles seront récompensées par l'Afigese (\*). «L'inventaire était un empilement de dépenses de travaux qui ne permettait pas la valorisation des routes», se souvient Pierre Gaucher, chef de service «qualité comptable et performance» du département.

L'exercice a, d'abord, consisté à dissocier les composants des routes (terrassement, équipements, ponts et murs de soutènement et revêtements de sur-

face) et à ventiler pour chacun le prix au kilomètre, défini sur la base d'un équipement-étalon, de la déviation de Colombier-Saugnieu, dont les travaux ont été achevés en 2018. Un coefficient de vétusté a été appliqué par composant. La valorisation dans l'actif des couches de surface est estimée à 50% de leurs valeurs à neuf. Puis, un coefficient a été appliqué selon la catégorie de route.

### TROIS TYPOLOGIES

Les 2 916 kilomètres d'infrastructures sont décomposés selon trois typologies: le réseau structurant (trafic le plus élevé), le réseau de liaison (trafic significatif) et celui de proximité, qui représente 70% des routes départementales. «Les routes secondaires ont une largeur et une structure de chaussée moins importantes que celles du



DÉPARTEMENT DU RHÔNE

En 2021, une évaluation détaillée du patrimoine routier du département a été entreprise en se fondant sur les composants et les coûts au kilomètre.

réseau structurant», explique Wahid Bouziane, directeur adjoint de la direction «infrastructures et mobilité» qui ajoute: «Avec cet inventaire, la valeur de remplacement, c'est-à-dire la valeur à neuf réduite par l'état actuel des routes, a été évaluée à 1,627 milliard d'euros.

### INSCRIPTION COMPTABLE

En 2021, lorsque l'inventaire a été lancé, il n'était pas encore question d'intégrer les amortissements des travaux de voirie dans les budgets. Les amortissements visent à acter financièrement une baisse de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage ou du temps.

L'un des projets de la direction générale des finances publiques est de rendre obligatoires les amortissements des nouvelles routes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. «L'Etat a prévu, pour équilibrer cette inscription comptable, d'utiliser le fonds de compensation pour la TVA [FCTVA] comme recette», précise Pierre Gaucher. Deux

possibilités s'ouvrent aux gestionnaires: soit inscrire un amortissement de cinquante ans lorsqu'il n'est pas possible de dissocier les composants, soit le faire plus précisément pour la couche de roulement et seulement pour dix ans.

C'est le second scénario qui a été choisi. «Pour les nouveaux travaux, les factures dissocient le coût de la couche de roulement», ajoute Wahid Bouziane. Et Pierre Gaucher de conclure: «Nous avons inscrit 7,5 millions d'euros de dépenses en amortissement et 6,8 millions de FCTVA en recette.» ● Clémence Villedieu

(\* Association finances, gestion et évaluation des collectivités territoriales.



### L'EXPERTE

**JULIETTE BOUSQUET**, administratrice de l'Afigese, directrice générale adjointe «finances» de Sceaux (\*)

### «L'exercice du département du Rhône va profiter à tout le monde»

«La mise en place de l'amortissement obligatoire de la voirie inciterait les collectivités à réserver des crédits pour entretenir la voirie, mais cela représente un coût budgétaire très significatif, que l'Etat propose de financer au moyen de la reprise obligatoire de recettes du FCTVA. L'exercice du Rhône, qui fait partie des 25 collectivités en expé-

rimentation sur la certification des comptes, va profiter à tout le monde. Il a imposé une synergie très forte entre les services des routes et des finances, et la définition d'un outil qui mesure de manière précise les coûts pour prévoir des amortissements au plus proche du besoin de renouvellement annuel des voiries.»

(\*) 20 500 hab., Hauts-de-Seine.



Le Club finances de «La Gazette» et l'Afigese récompensent chaque année les collectivités faisant preuve d'innovation en matière financière ou de gestion. Nous vous présentons cette semaine le lauréat 2024 dans la catégorie «finances».